

Tenir une permanence

Rappels sur les permanences de la Main au Panier.

Les adhérents de la Main au Panier **doivent s'inscrire deux fois dans l'année** pour tenir une permanence.

La personne de permanence a plusieurs rôles :

- **Récupérer les clés du local** en venant à la permanence de la semaine précédente pour la fermeture à 19h.
- Arriver à 18h pour ouvrir le local si ce n'est pas déjà fait par Nicolas Desroches, ainsi qu'**aider les producteurs à décharger les produits**.
- Connaître le fonctionnement de l'association de manière générale : comment fonctionne les inscriptions, comment fonctionne les distributions.
- S'occuper d'informer les nouvelles personnes sur le fonctionnement de l'asso, et **prendre les nouvelles inscriptions** : les bulletins d'adhésions, les dépliants, les règlements intérieurs, ainsi qu'une fiche détaillée expliquant comment prendre une adhésion se situent dans le carton sur l'armoire.
- **Faire passer les bulletin d'adhésion** à Théophile qui se charge d'ajouter les nouveaux adhérents sur Cagette.
- S'occuper de **contacter les personnes** qui ne sont pas venu récupérer leur panier à 19h en s'aidant de la fiche des contacts qui contient l'ensemble des coordonnées des adhérents située sur la chaise à côté du tableau de permanence.
- **Remettre les clés** à la fin de sa permanence à la personne suivante : au besoin il consulte la fiche des contacts des adhérents située sous le tableaux des permanences ou il retrouvera les coordonnées de la personne.

Nous vous rappelons également que si l'adhérent ne se présente pas, ou n'est pas joignable par téléphone avant 19h, la commande est partagée avec les personnes présentes. Si l'adhérent n'est pas présent mais répond au téléphone, il convient de lui déposer sa commande sur le bord de la fenêtre pour qu'il puisse la récupérer.